



MAIRIE DE LE BOUCHAGE
211 Route des Corbassières
38510 Le Bouchage
Tel : 04 74 80 03 42
Email mairie.bouchage@gmail.com

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 23 SEPTEMBRE 2025**

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-trois septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni en séance publique au nombre prescrit par la Loi, à la salle du Conseil à la Mairie, sous la présidence de Annie POURTIER, Maire.

Présents : Monsieur Robert COPET, Madame Martine FAROUD-LESTRA, Monsieur Jérôme GELAS, Madame Nathalie GODIN, Madame Françoise HERBEPIN, Madame Céline PELLOUX, Monsieur Christophe PERRIER, Madame Annie POURTIER, Monsieur Jérôme TRILLAT

Absent et excusé : Monsieur Paul BONNAVIAT

Pouvoirs :

Madame Sophie DUCARRE a donné pouvoir à Madame Martine FAROUD-LESTRA
Madame Françoise GAGNEUX a donné pouvoir à Madame Françoise HERBEPIN
Monsieur Guy MATHIOLON a donné pouvoir à Monsieur Jérôme TRILLAT
Madame Nathalie PATTARD BOUVARD a donné pouvoir Madame Annie POURTIER
Monsieur Alain REPOSO a donné pouvoir à Monsieur Christophe PERRIER

Secrétaire de séance : Madame Martine FAROUD-LESTRA

Date de convocation : 18 septembre 2025

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du mardi 26 août 2025.

Madame le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour du Conseil Municipal les points suivants en « Questions diverses » :

- **Phase o Requalification du centre village : choix du mobilier urbain**
Rapporteur : Annie Pourtier, maire
- **Aménagement sécurité routière Cessenoud – Amendes de police**
Rapporteur : Annie Pourtier, maire
- **Visite du Sénat de la classe de CM1-CM2**
Rapporteur : Annie Pourtier, maire

Le Conseil Municipal consent, à l'unanimité, à l'ajout de ces points à l'ordre du jour du Conseil Municipal.

POINTS SOUMIS A DELIBERATIONS

- **Attribution des lots du marché de travaux « Aménagements de sécurité sur la RD n°33 dans la traversée d'agglomération de Cessenoud »**

Rapporteur : Annie Pourtier, Maire du Bouchage

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet « Aménagements de sécurité routière sur la RD n° 33 dans la traversée d'agglomération de Cessenoud » et propose d'attribuer les lots suite à l'avis d'appel public à la concurrence qui s'est déroulé sous la forme d'un marché de travaux en procédure adaptée en application des articles R2123-1 à R2123-7 du Code de la Commande publique.

Madame le Maire rappelle que le marché était alloti et que l'avis d'appel public à la concurrence a été publié sur le site des Marchés publics de l'Essor, journal d'annonces légales.

Madame le Maire énonce les 3 offres dématérialisées parvenues :

LOTS	ENTREPRISES	MONTANT BASE A L'OUVERTURE DES PLIS	MONTANT BASE RECTIFIE
1 – VRD	SPIE BATIGNOLES TP AURA	94 979.00 HT	94 979.00 HT
2 – SIGNALISATION	PROXIMARK	16 465.00 HT	16 465.00 HT
2 - SIGNALISATION	LINEAX	16 917.50 HT	18 017.50 HT

L'analyse des offres a été réalisée par le Cabinet Ellipse qui a déclaré 3 offres recevables.

Le Cabinet Ellipse a émis un avis qui a été validé par la Commission d'Appel d'Offres, convoquée et présidée par Madame le Maire, le 18 septembre 2025 dernier.

Madame le Maire demande son avis au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **DECIDE** d'attribuer les lots comme suit pour un montant total de **111 444.00 HT** :

Lot 1 - VRD : SPIE BATIGNOLES TP AURA pour 94 979.00 € HT

Lot 2 – Signalisation : PROXIMARK pour 16 465.00 € HT

- **AUTORISE** Madame le maire à signer tous les documents du marché.

- **Signature de la convention-cadre partenariat pour la natation scolaire 2025-2026 avec la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné**

Rapporteur : Céline Pelloux, Conseillère Municipale et Présidente de la commission communale Enfance et Vie scolaire

Madame Céline Pelloux rappelle au Conseil Municipal qu'une convention cadre entre la communauté de communes et la commune du Bouchage a été établie en 2020 pour la natation scolaire.

Madame la Présidente de la commission communale Enfance et Vie scolaire indique que les élèves de cycle 2 et de cycle 3 pourront bénéficier, pour l'année scolaire 2025/2026, de 10 séances de natation scolaire à la piscine intercommunale. Une répartition des coûts entre la communauté de communes et la commune est définie par convention : la Commune du Bouchage finance les séances de natation ainsi que le transport des élèves de cycle 3, la communauté de communes finance le transport des classes de cycle 2.

Madame Céline Pelloux donne lecture de l'annexe du coût prévisionnel 2025-2026 et fait remarquer que le détail figurant dans le tableau de facturation n'indique pas de participation commune pour le transport du cycle 3. Madame le Maire a également identifié cette erreur de la communauté de communes des Balcons du Dauphiné et va se rapprocher d'elle afin qu'elle soit levée. Madame le Maire décide de reporter la délibération au prochain Conseil Municipal.

- **Signature de l'avenant à la Redevance Spéciale Ordures Ménagères 2025 du SYCLUM**

Rapporteur : Annie Pourtier, Maire

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une convention entre le SYCLUM d'Arandon-Passins et la Commune du Bouchage a été approuvée par le Conseil Municipal le 25 septembre 2023 et signée par Madame le Maire le 28 septembre 2023.

Madame le Maire indique que, chaque année, les volumes transmis par le SYCLUM (volumes pour la Commune : mairie, salle des associations, école, salle des fêtes) sont vérifiés par la Commune et ajustés si besoin. Elle informe que, pour l'année 2025, le coût du service par litre de déchets sera, pour la Mairie, de 0.040 € HT, que le volume sera identique à 2024 et que la redevance spéciale de la Commune du Bouchage pour l'année 2025 s'élèvera à 1 632.00 €.

Madame le Maire demande son avis au Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant à la convention de redevance spéciale des ordures ménagères pour la Commune du Bouchage.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'avenant au nom et pour le compte de la commune.

- **Attribution d'une subvention au Sou des Ecoles du Bouchage**

Rapporteur : Annie Pourtier, Maire

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'une demande de subvention reçue de l'association du Sou des Ecoles du Bouchage au titre de l'année 2025. Elle rappelle que l'association n'a pas demandé de subvention sur la période 2024-2025.

Madame Céline Pelloux, Présidente de la commission communale Enfance et Vie scolaire, informe le Conseil Municipal que l'association souhaite financer le dispositif « Ecole et cinéma » pour l'ensemble des élèves de l'Ecole Anna Bordel. Ce dispositif permet aux élèves de découvrir, en salle, des films de qualité patrimoniale à raison de trois œuvres cinématographiques par an, et de bénéficier d'un accompagnement pédagogique mené par les enseignants et les partenaires culturels. Chaque film est accompagné de documents qui proposent un éclairage sur les films. Ils sont rédigés par des universitaires, des pédagogues ou des critiques de cinéma. Madame la Présidente de la commission communale Enfance et Vie scolaire ajoute que des interventions en classe peuvent également être organisées pour les élèves (rencontre avec un professionnel du cinéma, débats autour des films visionnés ou éventuellement ateliers pratiques). Madame Céline Pelloux précise que la participation à ce dispositif a été proposée par l'équipe enseignante et acceptée par Sou des Ecoles qui souhaite le financer. Le montant de l'opération est de 1 056 €.

Madame Nathalie Godin, Présidente de la commission communale Finances, ajoute avoir analysé le dossier de demande de subvention et notamment le bilan financier et le budget prévisionnel de l'association. Elle précise que l'association organise plusieurs événements et actions afin de récolter des fonds. Madame le Maire ajoute que l'absence de Fête de la Pomme depuis deux ans n'est bien sûr pas sans conséquence sur les recettes de cette association qui organisait la vente de boudins.

Monsieur Christophe Perrier indique que les bénévoles au sein de cette association ne sont malheureusement pas nombreux et qu'il pourrait être judicieux d'organiser un regroupement d'associations lors des grosses manifestations.

Madame Céline Pelloux, Présidente de la commission communale Enfance et Vie scolaire, a représenté la Commune à l'Assemblée générale du Sou des Ecoles et indique que les projets portés par cette association en faveur des élèves de l'école primaire Anna Bordel sont nombreux. Elle précise encore que le Sou des Ecoles a financé de nombreux projets pendant l'année scolaire 2024/2025 et rappelle que le versement d'une subvention n'est pas un acquis pour les années suivantes.

Madame Françoise Herbein, Adjointe déléguée à l'Enfance, au Social, au Protocole et à la Vie associative informe les membres du Conseil Municipal, que le Sou des Ecoles organisera une vente de calendriers et que la Commune souhaite en réserver pour le colis des aînés. Madame Martine Faroud Lestra, présidente de la commission communale d'Action sociale, est favorable à cette idée.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'association a déposé un dossier de demande de subvention complet et qu'elle sollicite une subvention de 1 000 € auprès de la Commune.

Madame le Maire demande son avis au Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- D'attribuer une subvention d'un montant de 1 000 € à l'association « Sou des Ecoles du Bouchage ».
-

AUTRES POINTS

➤ **Décisions du maire**

Rapporteur : Annie Pourtier, maire

Date	Entreprise	Objet	Montant TTC
01.09.2025	GODIN Sylvain	Tailles des peupliers Loue et Tunières	1.70 € /Unité
02.09.2025	SARL OTP	Aménagement des allées du cimetière	17 745.84
04.09.2025	BILLAUD Nettoyage	Nettoyage des vitres école + SDF	300.00
08.09.2025	Lacoste	Fournitures école (Nathalie Siméon)	253.44
08.09.2025	Wurth	Cartouches de graisse pour service technique	257.81
19.09.2025	Petit Gibus	Abonnement magazine pour l'école Année 2025/2026	91.20
11.09.2025	2A Rénovation	Maçonnerie pour modification d'une ouverture appartement communal	1 815.00

➤ **Compte-rendu de la commission cimetière**

Rapporteur : Jérôme Trillat, Conseiller Municipal et Président de la commission communale Cimetière

Monsieur Jérôme Trillat informe le Conseil Municipal que la commission Cimetière s'est réunie le 18 septembre dernier et présente les différents points qui ont été abordés.

Procédures de reprise des concessions en état d'abandon :

- Monsieur Jérôme Trillat rappelle que procédure n° 1 a été lancée en novembre 2024 pour 30 concessions :
 - 21 concessions (perpétuelles ou dépourvues de titre) seront récupérées après la rédaction du 2ème procès-verbal qui sera dressé le 17/11/25.
 - 9 concessions (temporaires) seront récupérées après la rédaction du 2ème procès-verbal qui sera dressé en novembre 2026
- Monsieur le Président de la commission communale Cimetière expose que la procédure n° 2 a été lancée en septembre 2025 pour 3 concessions :
 - 3 concessions (perpétuelles ou dépourvues de titre) seront récupérées après la rédaction du 2ème procès-verbal qui sera dressé en septembre 2026.

En outre, Monsieur Jérôme Trillat précise qu'un travail est actuellement en cours pour le lancement d'une procédure n° 3, qui pourrait concerner 43 concessions en état d'abandon.

Monsieur le Président de la commission communale Cimetière rappelle que toutes les informations sur les reprises de concessions sont en ligne sur le site de la Mairie du Bouchage www.lebouchage.fr et qu'elles sont aussi affichées sur le panneau d'affichage du cimetière.

Madame le Maire rappelle que la Commune du Bouchage a engagé un travail avec Le Souvenir Français qui a pour ambition qu'aucune tombe de « Mort pour la France » ne disparaisse dans les cimetières communaux, qu'aucun monument ni qu'aucune stèle combattante ne soit à l'abandon. Afin de relever ce double défi, les comités du Souvenir Français entretiennent et rénovent des centaines de tombes en déshérence, fleurissent des milliers de tombes, en particulier dans les carrés communaux mixtes entre le 1^{er} et le 11 novembre, et rénovent des centaines de monuments et des centaines de plaques en partenariat avec les collectivités territoriales. Madame le Maire expose que des recherches sont accomplies par la Commune en lien avec le Souvenir Français afin de savoir si des soldats « Morts pour la France » sont inhumés dans notre cimetière. Ces recherches reposent également sur une analyse des noms des soldats inscrits sur notre Monument aux Morts.

Madame le Maire précise qu'il convient de distinguer les « Morts pour la France » des « Anciens Combattants. » La mention "Mort pour la France" est attribuée lorsqu'un décès est imputable à un fait de guerre. Mort pour la France » est une mention honorifique posthume ajoutée à l'état civil d'une personne afin de reconnaître son sacrifice au service de la France.

Un militaire ou une personne civile qui a pris part à un conflit dans lequel la France est ou était engagée peut faire reconnaître son statut d'ancien combattant

Ossuaire communal :

Monsieur Jérôme Trillat rappelle qu'il n'existait pas d'ossuaire au cimetière du Bouchage et que la Commune du Bouchage a confié à la Marbrerie De Villa les travaux nécessaires à sa réalisation. Les travaux ont été effectués cet été et l'ossuaire communal est opérationnel. Il permettra d'accueillir les restes mortels des défunts exhumés lors de la reprise matérielle des concessions cimetière. Le Conseil Municipal souhaite compléter le monument d'une pierre contre le mur sur laquelle pourront être inscrits les noms et prénoms des personnes inhumées. Un devis sera demandé dans ce sens. Les prénoms et les noms des défunts inhumés dans l'ossuaire communal seront également inscrits sur un registre dédié en Mairie du Bouchage.

Réfection des murs du cimetière :

Monsieur Jérôme Trillat indique que le décapage des murs extérieurs du cimetière et du portail sera prochainement réalisé par le service technique. La commission va solliciter des devis pour une éventuelle réfection des murs extérieurs en pierres apparentes.

Travaux des allées du cimetière :

Monsieur Jérôme Trillat indique que l'entreprise OTP a réalisé les travaux d'aménagement des allées du cimetière. Elle a procédé au raclage, à l'évacuation des déblais, à la fourniture et à la mise en place de concassé lavé 10/14 sur environ 5 cm d'épaisseur.

L'entreprise suggère de finaliser les travaux avec la pose d'un béton sur les inter-tombes pour un résultat efficace.

Nomination des allées du cimetière :

Monsieur Jérôme Trillat expose que la commission communale Cimetière souhaite nommer les allées et les impasses du cimetière afin de faciliter l'orientation des visiteurs et de fournir une référence claire pour mieux localiser les sépultures. Un thème a été retenu qui est celui de la nature et plus précisément des espèces d'arbres ou de fleurs que l'on peut trouver au Bouchage. Une liste répertoriant toutes ces espèces a été sollicitée par Madame le Maire à LO PARVI et plusieurs noms ont été sélectionnés par la commission.

Monsieur Jérôme Trillat présente au Conseil Municipal les noms proposés par la commission. Le Conseil Municipal approuve l'idée à l'unanimité et valide la liste en apportant néanmoins de légères modifications.

Monsieur Christophe Perrier suggère d'apposer une illustration du nom sur chaque pancarte. L'idée est approuvée à l'unanimité et Madame le Maire va solliciter des devis dans ce sens.

Plantation d'un arbre :

Monsieur Jérôme Trillat rappelle au Conseil Municipal qu'il existait un arbre, il y a plusieurs années dans l'enceinte du cimetière. Pour des raisons de sécurité et en raison de son âge, celui-ci avait dû être arraché. La commission propose de replanter un nouvel arbre en lieu et place de l'ancien. Des conseils auprès d'un pépiniériste ont été pris et un devis a été demandé. La plantation devrait intervenir d'ici fin novembre. Monsieur Christophe Perrier précise que le choix de l'arbre est important, que le volume de feuilles qui tombent à l'automne doit être pris en compte pour ne pas créer de désagrément sur les proches sépultures.

Volet financier :

Monsieur Jérôme Trillat rappelle le montant des travaux engagés :

- Création de l'ossuaire communal : 800,00 € - Marbrerie De Villa
- Travaux de reprise des 30 concessions de la procédure n°1 : 16 805,00 € - Marbrerie De Villa
- Travaux d'aménagement des allées : 17 745,84 € - SARL OTP

Il indique qu'un virement de crédit sera nécessaire sur le budget 2025 afin de financer toutes les actions réalisées dans le cimetière communal.

- **La Plaine du Bouchage, « Vase d'expansion des eaux du Rhône »**

Compte-rendu de la réunion avec Monsieur le Sous-Préfet de la Tour du Pin

Rapporteur : Christophe Perrier, Adjoint délégué aux Finances, à la Sécurité et à la Voirie

Monsieur Christophe Perrier expose que, lors de la visite de Monsieur le Sous-Préfet en Mairie du Bouchage, il y a quelques mois, Madame le Maire avait évoqué la situation particulière du Bouchage, commune de la Plaine du Bouchage, inondable à 98 %. Madame le Maire avait énoncé auprès de Monsieur le Sous-Préfet que la commune du Bouchage fait partie des communes de la Plaine du Bouchage désignée comme un vase d'expansion des eaux du Rhône et qu'à ce titre, cette plaine doit pouvoir jouer pleinement son rôle de vase d'expansion des eaux du Rhône et que cela passe par un parfait entretien des rivières et des fossés. Madame le Maire avait insisté sur le fait qu'en favorisant la libre circulation des eaux et en respectant les milieux aquatiques, l'entretien régulier des cours d'eau modère les risques d'inondation et contribue à la qualité de l'eau.

Suite à cela, Monsieur le Sous-Préfet a souhaité organiser une réunion en Sous-Préfecture de la Tour du Pin mercredi 17 septembre 2025. Il avait convié les communes de la Plaine du Bouchage, la communauté de Communes des Balcons du Dauphiné, le Département de l'Isère, la DDT, la DREAL, le Préfet de Région, la CNR, le SYDCEHR.

Monsieur Christophe Perrier, Adjoint en charge de la Voirie, des Finances et de la Sécurité, et premier vice-président du Syndicat Intercommunal de Défense Contre les Eaux du Haut Rhône, représentait la Commune du Bouchage.

Lors de la réunion en sous-préfecture, Monsieur Christophe Perrier a exposé que la Plaine du Bouchage est un vase d'expansion des eaux du Rhône et qu'elle doit pouvoir jouer pleinement son rôle de vase d'expansion. La Plaine du Bouchage est composée des communes du Bouchage, de Brangues, des Avenières-Veyrins-Thuellin, d'Aoste et de Groslée Saint-Benoit. Parmi les communes de la Plaine du Bouchage, celle du Bouchage est particulière car 98 % du territoire communal est inondable

Monsieur Christophe Perrier a rappelé qu'en application des articles L 215.14 et suivants du Code de l'Environnement et de l'article 114 du Code Rural, l'obligation d'entretien des cours d'eau (lit et berges) incombe aux propriétaires riverains. Cependant, les propriétaires riverains demeurent inactifs et le mauvais état de nos rivières contribue grandement à l'aggravation du risque inondation au Bouchage et nuit considérablement au ressuyage de la plaine en période de décrue. L'accumulation des sédiments est en outre accentuée par les populations de ragondins présents sur la commune.

Afin de se substituer aux propriétaires riverains, la communauté de communes des Balcons du Dauphiné conduit déjà des opérations ponctuelles d'entretien des cours d'eau dans le cadre d'actions de restauration de la ripisylve dans le cadre de la compétence GEMAPI.

Ainsi, les Balcons du Dauphiné se substituent temporairement aux propriétaires riverains via une Déclaration d'Intérêt Général signée par le Préfet qui permet d'accéder aux parcelles privées (avec l'accord des propriétaires). Cependant, ces opérations ne suffisent pas.

Monsieur le troisième adjoint a en effet souligné, lors de la réunion en sous-préfecture, le mauvais état d'entretien des rivières depuis l'arrêt des interventions de curage des rivières par le Syndicat des Marais de Morestel il y a plus de 20 ans, syndicat aujourd'hui dissout. L'entente de démoustication effectuait également l'entretien des fossés en zone de marais.

Monsieur Christophe Perrier a indiqué qu'il convenait que la totalité de la commune fasse l'objet d'une Déclaration d'Intérêt Général pour que partout, nous retrouvions une ripisylve fonctionnelle et un cours d'eau libre favorisant le bon écoulement des eaux mais aussi un bon état des cours d'eau par un reprofilage des rivières respectueux de l'environnement. Lors de cette réunion, il a été rappelé par les services de l'Etat que les opérations d'entretien et de curage des cours d'eau doivent être conduites dans le respect strict de la Loi sur l'Eau et du Code de l'Environnement, notamment pour éviter de dégrader les conditions d'écoulement à l'amont et à l'aval et pour garantir le respect des équilibres du milieu aquatique.

Enfin, Monsieur le troisième adjoint a énoncé, lors de cette réunion, que les fossés jouent également un rôle majeur lors des épisodes de crue et de décrue et il faut qu'ils soient tous parfaitement entretenus. La Commune du Bouchage consacre, chaque année, un budget significatif pour l'entretien et le reprofilage des

fossés dans le cadre d'une planification pluriannuelle mais cela n'est pas suffisant. La Commune du Bouchage sollicite, à nouveau, des mesures compensatoires afin qu'elle soit soutenue financièrement pour réaliser les actions d'entretien de la Plaine du Bouchage lorsque celles-ci lui incombent dans le cas de ses compétences.

Monsieur Christophe Perrier expose que, lors de cette réunion en sous-préfecture, les élus des autres communes présents ont insisté, eux, sur la complexité de la mise en place de déviations routières lors des épisodes de crue.

Madame le Maire déplore que le Président de la communauté de communes ait, lors de cette réunion, comparé les habitants du Bouchage à « des Shadocks » qui « pompent » pour se protéger des inondations. Pour Madame le Maire, cette comparaison est inconvenante et est le signe du manque de reconnaissance de la gravité du risque inondation sur la commune du Bouchage.

Monsieur le Sous-Préfet a bien entendu le problème de l'écoulement des eaux au Bouchage et demande aux intervenants présents si des solutions existent pour faire avancer le dossier.

Le conseiller délégué à la GEMAPI à la communauté de communes a énoncé que la taxe GEMAPI permet de planifier des opérations ponctuelles de nettoyage des embâcle et d'entretien de la ripisylve mais pas d'envisager une Déclaration d'Intention Générale avec une demande d'autorisation auprès de l'Etat pour le curage de l'ensemble des cours d'eau de la commune.

Les services de l'Etat présents, ont indiqué que des solutions de financements de protection et de prévention des inondations existent, notamment au titre du fonds de prévention des risques naturels majeurs mais celles-ci ne couvrent pas les dépenses de fonctionnement et d'entretien.

L'Agence de l'eau sera questionnée sur ses possibilités d'accompagnement.

Madame le Maire sollicitera un entretien avec Monsieur le Sous-Préfet afin que des solutions rapides voient le jour.

➤ **Repas des aînés**

Rapporteurs : Françoise Herbepin, adjointe déléguée à l'Enfance, au Social et à la Vie associative, et Martine Faroud Lestra, présidente de la commission communale d'Action Sociale

Madame Françoise Herbepin et Madame Martine Faroud-Lestra rappellent que le repas des aînés aura lieu dimanche 26 octobre 2025 à la salle des fêtes. Les invitations ont été envoyées et les coupons réponses sont attendus en mairie pour le 10 octobre 2025 au plus tard. La commission communale Action Sociale réserve de nombreuses surprises aux participants lors cette journée festive.

• **Conseil Municipal des Enfants**

Rapporteur : Françoise Herbepin, adjointe déléguée à l'Enfance, au Social et à la Vie associative

Madame Françoise Herbepin indique que l'élection du Conseil Municipal des Enfants aura lieu lundi 13 octobre 2025 à 14h30 dans la salle du Conseil de la mairie du Bouchage. Les enfants devront élire un Conseil Municipal des Enfants composé de 7 conseillers.

QUESTIONS DIVERSES

- **Phase 0 Requalification du centre village : choix du mobilier**

Rapporteur : Annie Pourtier, maire

Madame le Maire indique que la consultation va être lancée par le Cabinet Merlin pour les travaux de requalification du centre village Phase 0 : Le parc et les îlots de forêt urbaine. Afin de préparer le dossier de consultation des entreprises, il est nécessaire de faire une pré-sélection du mobilier qui sera installé notamment les tables, bancs, poubelles et porte-vélos.

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal quelques propositions faites par le Cabinet Merlin ainsi que de nouvelles propositions transmises par les élus.

Le Conseil Municipal donne son avis lors d'un tour de table et Madame le maire indique qu'elle va transmettre les idées au Cabinet Merlin afin qu'il les intègre dans le dossier de consultation des entreprises.

- **Aménagement sécurité routière Cessenoud – Amendes de police**

Rapporteur : Annie Pourtier, maire

Madame le Maire informe que le dossier de demande de subvention déposé par la Mairie auprès du Département de l'Isère au titre des amendes de police et concernant l'aménagement sécuritaire de Cessenoud a été présenté et retenu lors de la Conférence Territoriale du 22 septembre dernier.

Elle informe que l'attribution définitive de la subvention aura lieu lors de la commission permanente du Conseil Départemental prévue le 26 septembre 2025.

Le montant de la subvention est de 40 000 €.

- **Visite du Sénat**

Rapporteur : Annie Pourtier, maire

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que les élèves des classes de CM1 et CM2 se rendront à Paris, le mercredi 10 décembre 2025, pour visiter le Sénat. Il s'agit d'une initiative communale afin de permettre aux élèves de découvrir le fonctionnement de la chambre haute du Parlement français et d'échanger directement avec une Sénatrice sur son rôle et ses missions. La visite sera guidée par Madame Frédérique Puissat, Sénatrice de l'Isère

Cette sortie n'étant pas organisée dans le cadre scolaire, elle n'est donc pas obligatoire et basée sur le volontariat. Cependant, tous les élèves ont répondu favorablement.

18 élèves seront encadrés par 7 adultes accompagnateurs.

Les frais de transports seront intégralement pris en charge par la Commune.

Madame le Maire donne lecture des devis qu'elle signera après accord de principe du Conseil Municipal :

- Transport en car : Ecole Gare de Lyon Saint Exupéry (aller-retour) :
 - Autocars Faure 1 100 euros TTC
 - Transarc-Segui 560 euros TTC
- TGV LYON-PARIS Aller-retour
 - 1 102 euros TTC
- Transport en car à Paris toute la journée : départ de la gare de Paris Gare de Lyon, découverte des sites emblématiques de la capitale en car, déplacement au Sénat, retour à la gare)
 - Cars de France 926 euros TTC

Le Conseil Municipal accepte de prendre en charge les frais de transports annoncés en sélectionnant les propositions les moins disantes.

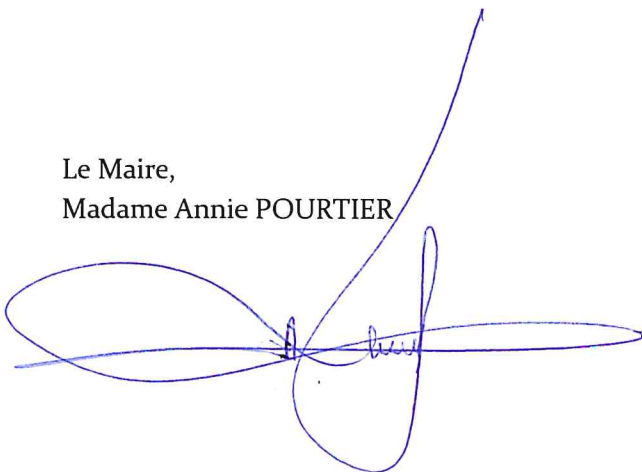
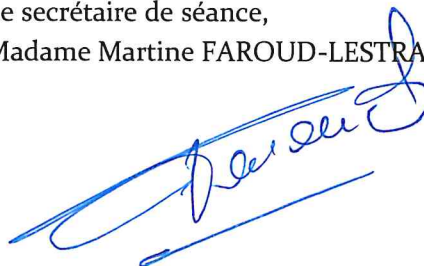
Monsieur Jérôme Trillat demande ce qui est prévu pour la restauration, Madame le maire répond que les goûters du matin et de l'après-midi seront fournis par le Sou des Ecoles et que les participants apporteront un pique-nique.

La séance est levée à 20h50.

La date du prochain Conseil Municipal sera mise en ligne sur la page d'accueil du site internet de la commune du Bouchage : www.lebouchage38.fr

Le Maire,
Madame Annie POURTIER

Le secrétaire de séance,
Madame Martine FAROUD-LESTRA

A large, stylized blue ink signature, likely belonging to Madame Annie Pourtier, the Mayor.A blue ink signature, likely belonging to Madame Martine Faroud-Lestra, the Secretary of the session.